

COMMUNE DE
CAZAUX-SAVES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2021

L'an deux mil vingt, le lundi 8 mars 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Cazaux-Savès s'est réuni en session publique ordinaire dans la salle des fêtes de la commune, selon les dispositions du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Vincent MARTINAUD, maire, sur convocation préalable en date du 2 mars 2021.

M./Mme Corine PERALS est nommée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient présents : M. Vincent MARTINAUD, M. Fabrice DUCHENE, M. Christophe OUEYTE, M. Nicolas VIGEON, Mme Carole BLANC, Mme Véronique BRUMAS-RETAILLEAU, M. Ghislain de CASTELBAJAC, Mme Flore LECLERCQ-VEAUX, Mme Laure LESCAL, M. Nicolas NADAL, Mme Corine PERALS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant réuni, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures 30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

- Remarque de M. le Maire pour préciser la dénomination de voie « Lieu-dit Le Moulin » sans numéro (en attente de la numérotation des foyers).

ADOPTE

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS

- ARRETE N° 2021-02 portant délégation permanente de signature en matière d'Etat Civil
- DECISION N° 2021-011 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU LOT N° 11 REVETEMENTS SOLS SOUPLES DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN STRUCTURE ALAE/ALSH ET MAIRIE
- DECISION N° 2021-012 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU LOT N° 2 TERRASSEMENT – VRD DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

PREND ACTE

1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI

ANNULE

2. ADRESSAGE : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE VOIES

Changement de dénomination des voies suivantes :

- Voie K « place de l'Eglise » renommée en « impasse de l'Eglise »
- Voie L « place du Puits » renommée en « rue du Puits »

REJETE

3. ADRESSAGE : CHOIX ESTHETIQUE DE LA SIGNALÉTIQUE

REPORTE

4. AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR DE LA NOUVELLE STRUCTURE D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LA NOUVELLE MAIRIE

APPROUVE la dépense engagée,

SOLLICITE des participations de l'Etat au titre de la D.E.T.R, du Conseil Départemental, du Conseil Régional,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous établi.

TOTAL INVESTISSEMENT		52 427,19 €
total subvention DETR	50%	26 213,60 €
total subvention conseil départemental	10%	5 242,72 €
total subvention FRI	20%	10 485,44 €
AUTOFINANCEMENT GLOBAL DE LA COMMUNE	20%	10 485,44 €

ADOPTE

5. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

En attente de la convention

REPORTE

6. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMERA DE CHASSE POUR SURVEILLANCE DU SITE DE COLLECTE DES DECHETS

En attente de vérification des éléments législatifs

REPORTE

7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Réfection de la toiture du local technique
- Aménagement intérieur de la structure d'accueil des enfants
- Aménagement extérieur du jardin de la structure d'accueil des enfants
- Aménagement intérieur de la mairie
- Aménagement extérieur du jardin public de la mairie
- Signalétique pour l'adressage
- Travaux de sécurisation du cimetière
- Sécurisation de la RD39
- Renforcement de la signalétique et surveillance des sites de collecte
- Lutte contre les frelons et les moustiques
- Traitement de la problématique de stérilisation des chats errants
- Entretien des maisons de location
- Entretien du village, notamment prévoir du budget pour le nettoyage des trottoirs
- Premières réflexions sur l'itinérance douce
- Réflexions sur la réhabilitation de l'actuelle mairie
- Création d'un logo municipal

8. AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

ANNULE la délibération n° 2021-03 du 18 janvier 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020 dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021 comme suit :

- Chapitre 21 Immobilisation corporelles : 37 438,50 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes : 8 387,00 €

ADOPTE

INFORMATIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

a) CHANTIER DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

b) SITE INTERNET COMMUNAL

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h10.

Vincent MARTINAUD, président de séance

Affichage public le 11 MAR. 2021

